



PCI
RELIABLE PATENTABILITY OPINION

Faire les bons choix pour une protection par brevet dans le monde entier

L'Office européen des brevets agissant en qualité d'administration PCT

HIGH QUALITY SEARCH

PCT
EFFICIENT SERVICE

PCT

Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) vous permet de protéger plus facilement, plus directement et à moindres coûts votre invention dans le monde entier. En déposant une demande internationale, vous avez davantage de temps pour prendre les bonnes décisions commerciales. Vous pouvez aussi différer l'essentiel des dépenses jusqu'à ce que votre invention ait fait l'objet d'une recherche et ait été évaluée. Le choix de l'administration chargée de la recherche internationale (ISA) qui effectuera la recherche concernant votre brevet est donc déterminant.

Choisir l'OEB en qualité d'ISA – respect des délais et expertise en matière de recherche d'envergure mondiale

Si vous choisissez l'Office européen des brevets (OEB) en qualité d'ISA, vous recevrez **un rapport de recherche internationale et une opinion écrite dans les trois mois** suivant la réception de la demande par l'OEB (pour les seconds dépôts) ou dans les neuf mois suivant la date du dépôt international (pour les premiers dépôts). Ces éléments vous aideront à prendre votre décision car ils présentent les documents de l'état de la technique les plus pertinents et évaluent clairement la brevetabilité de votre invention. Votre office récepteur doit avoir spécifié l'OEB comme ISA compétente (ce que font déjà, à six exceptions près, tous les offices récepteurs dont l'Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine dans le cadre d'un projet pilote¹).

L'OEB évaluera votre demande en s'appuyant sur la plus grande base de données de citations au monde. L'ensemble de nos bases de données compte plus de 1,5 milliard d'entrées avec des données techniques venant de plus de 100 pays, dont 4,1 millions de documents issus d'organisations de normalisation. Les examinateurs de l'OEB ont accès également à plus de 10 000 revues universitaires couvrant tous les types de technologie. D'autre part, plus de 24% de tous les rapports de recherche de l'OEB contiennent au moins une citation dans une langue asiatique.

Si vous choisissez une autre ISA, vous avez tout de même la possibilité de demander à l'OEB d'effectuer une recherche internationale supplémentaire. Vous pourrez ainsi décider d'entrer dans la phase régionale européenne ou non.

Choisir l'OEB en qualité d'administration chargée de l'examen préliminaire international (IPEA) : vos avantages

Si le rapport de recherche internationale et l'opinion écrite produits par l'OEB soulèvent des objections sur la brevetabilité de votre invention, vous pouvez modifier votre demande en requérant un examen préliminaire international. L'OEB procédera à une recherche complémentaire afin de trouver toute citation pertinente, rendue publique depuis la recherche internationale. Avec cet examen, vous aurez plus de chance d'obtenir un résultat positif à l'issue de la phase internationale PCT et vous pourrez bénéficier de l'effet multiplicateur du PCT.

¹⁾ Voir notre FAQ à l'adresse suivante :
https://www.epo.org/service-support/faq/own-file/cnipa-epo-pilot_fr.html



Gagner du temps dans la phase européenne

L’OEB effectue les recherches internationales et les recherches européennes avec la même rigueur et le même souci du détail. Les demandes qui ont fait l’objet d’une recherche par l’OEB pendant la phase internationale ne sont pas soumises à une recherche européenne complémentaire. Autrement dit, en choisissant l’OEB comme ISA, vous gagnez jusqu’à 12 mois dans la phase régionale européenne. Vous pouvez même **accélérer la procédure davantage en optant pour une entrée anticipée** dans la phase européenne.

Vous pouvez également renoncer à la notification établie au titre de la règle 161/162 CBE pour réduire de six mois la durée de la procédure dans la phase européenne.

Faire des économies dans la phase européenne

Si l’OEB a effectué la recherche pendant la phase internationale PCT, vous n’aurez pas à payer la taxe de recherche européenne complémentaire à l’entrée dans la phase européenne. Et si l’OEB a agi en qualité d’IPEA, **vous bénéficierez d’une réduction de 75% de la taxe d’examen.**

Protéger votre invention en Europe et au-delà

Vous pouvez valider votre brevet dans 40 États européens ainsi qu’au Cambodge, au Maroc, en République de Moldavie et en Tunisie.

Et ce n’est pas tout : grâce au programme “Patent Prosecution Highway”, les rapports de recherche internationale PCT et les rapports d’examen

préliminaire établis par l’OEB peuvent être utilisés pour accélérer le traitement de votre demande dans la phase nationale dans les pays suivants : Australie, Canada, République populaire de Chine, Colombie, République de Corée, États-Unis d’Amérique, Israël, Japon, Malaisie, Mexique, Pérou, Philippines, Fédération de Russie et Singapour, ainsi que dans la phase régionale auprès de l’Office eurasien des brevets.

Pour en savoir plus

Rendez-vous sur **notre site Internet** ou envoyez vos questions à l’adresse suivante : international_pct_affairs@epo.org.